

Bulletin d'histoire politique

Évolution du discours féministe sur « la prostitution » au Québec

Maria Nengeh Mensah and Marie-Claude Laberge



Volume 15, Number 1, Fall 2006

Sexualité et politique

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1056086ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1056086ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Nengeh Mensah, M. & Laberge, M.-C. (2006). Évolution du discours féministe sur « la prostitution » au Québec. *Bulletin d'histoire politique*, 15(1), 71–80.
<https://doi.org/10.7202/1056086ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2006

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Évolution du discours féministe sur « la prostitution » au Québec

MARIA NENGEH MENSAH ET MARIE-CLAUDE LABERGE
*Respectivement professeure l'École de travail social et à
l'Institut de recherches et d'études féministes (UQAM) et
candidate à la maîtrise en travail social (UQAM)*

Certes, je n'attends pas de la victime ou de l'opprimée qu'elle fasse une analyse de sa situation, puisque, si elle savait la faire, elle ne serait déjà plus opprimée. (Si) on me démontre qu'une femme aime la prostitution, on ne fera que me démontrer que cette femme est aliénée.

MICHÈLE CAUSSE,
CITÉE DANS ESCOMEL, 1987.

Nous sommes sensibles à l'idée que les femmes puissent dire ce qu'elles veulent pour elles-mêmes. Mais on ne peut pas comparer le droit à l'avortement et la prostitution. (Je) vois des femmes qui vivent des violences épouvantables excuser les gestes de leur mari, de leur chum. On peut intégrer le discours de l'oppression.

MICHÈLE ROY,
CITÉE DANS PERREAU, 2005.

En 1987, le magazine féministe *La Vie en rose* publiait un numéro spécial sur la prostitution. La conseillère municipale de Montréal avouait que « ce qui manque aux féministes du Québec, pour réfléchir sur cette question, ce sont des échanges directs avec des groupes de prostituées – comme il y en a eu en France, par exemple – peut-être alors serions-nous davantage en mesure d'évaluer plus précisément les besoins de ces femmes » (Escomel,

1987, p. 19). Vingt-cinq ans plus tard, et après de nombreux échanges entre féministes et prostituées, notamment dans le cadre des activités de la Fédération des femmes du Québec¹, le débat est encore le même, très polarisé. En effet, le contexte social actuel qui caractérise le travail du sexe est particulièrement déterminé par ses dimensions légales, politiques, et féministes. Ce n'est pas un « métier comme un autre » (Geadah, 2003), puisqu'il est caractérisé par la criminalisation et la judiciarisation ; la persistance de la stigmatisation (la « putain » est déjà et toujours corrompue, perverse ou déviante) ; de la violence (homicides, agressions, mépris) et de la discrimination envers les femmes, les hommes et les transsexuelles qui l'exercent (accès aux services sociaux, judiciaires, policiers et de santé). Ce n'est pas un métier comme un autre surtout parce qu'autour de lui, autour d'elles, s'est développée toute une série de discours féministes. Qui plus est, depuis que les travailleuses du sexe ont pris la parole, la prolifération des discours féministes sur la « prostitution » s'est d'autant plus divisée en deux camps idéologiques opposés.

Cet article porte sur l'évolution des discours féministes contemporains à propos de « la prostitution », et de leurs effets discursifs : des effets définitionnels, de langue et de sexualité. Notre présentation s'appuie sur les résultats d'un projet de recherche triennal intitulé « Analyse du discours féministe sur la prostitution au Québec : affrontements et réconciliations dans la littérature scientifique, les médias et les propos des acteurs sociaux impliqués » (2002-2005)². Ce projet visait l'étude des argumentaires féministes qui circulent dans la société québécoise actuelle. Notre recherche a confirmé la notoriété publique du discours féministe au Québec : publications, rapports de recherche, comités spéciaux, reportages, conférences de presse, documentaires, créations littéraires et cinématographiques, sites et échanges sur Internet sont autant de lieux où s'est constituée « la prostitution » comme un problème féministe. Autant de lieux aussi d'où émerge la parole des travailleuses du sexe comme une vision féministe renouvelée (Poel, 1995 ; Thiboutot, 1994, 2001 ; Weitzer, 1991). Par ailleurs, peu de sujets ont su diviser les féministes québécoises autant que l'élan de ce débat. Il nous est donc apparu urgent de procéder à une étude approfondie de ces discours et de leurs effets³.

EFFETS DÉFINITIONNELS

Le féminisme vise la transformation des rapports sociaux de sexe qui placent les femmes en position subordonnée face aux hommes. La contribution du féminisme aux analyses de la prostitution est importante. D'abord, elle permet d'articuler une critique fondamentale de la formulation et de l'application de la loi qui s'opèrent au détriment des femmes ; ensuite l'analyse

féministe permet l'examen des conditions d'exercice et des contextes socio-politiques de la sexualité des femmes, leurs pouvoirs et leurs identités (Shaver, 1985 ; Shrage, 1994). Paradoxalement, nous avons constaté que la polémique s'est consolidée autour de la parole « irrecevable et aliénée » des travailleuses du sexe, tel qu'illustré par les extraits de *La Vie en rose* en exergue.

Ce clivage est apparent dans la tâche définitionnelle de l'objet d'analyse lui-même. À la lecture du *Dictionnaire critique du féminisme*, par exemple, le terme « prostitution » est le seul qui fait l'objet de deux définitions, ce qui illustre, de fait, cette scission politique. La première définition, donnée par Legardinier (2000), insiste sur « l'exploitation sexuelle d'autrui » dans le « système prostitutionnel » et dénonce la « banalisation de la prostitution » dans le système d'économie libérale mondial qui développe le « trafic des femmes ». Comme Barry, qui décriait en 1979 l'esclavage sexuel de la femme, et quinze ans plus tard, *La Prostitution de la sexualité* dans son ensemble (1995), la définition de Legardinier entend aussi la prostitution comme « une organisation lucrative, nationale et internationale » qui est à confondre avec la traite des êtres humains. Elle rejoint ainsi la sociologue Louis (2001), dans son projet politique de refus de toute marchandisation du corps et de la sexualité. Louis propose, en effet, de substituer l'expression « système proxénète » au terme de « prostitution », car dit-elle, on ne peut penser « la prostitution » sans envisager la responsabilité du proxénète et celle des clients, au profit desquels le marché est organisé. « La prostitution » ne peut pas être dissociée de ce système, parce qu'il n'existe pas de prostituée sans proxénète. Il ne peut pas exister de droit à se prostituer, car c'est un acte dégradant de la dignité humaine en soi. La seule liberté pour une femme est en effet de quitter la prostitution, car une femme prostituée est fondamentalement aliénée, même lorsqu'elle dit parler de sa propre initiative. L'intervention contre la prostitution vise à développer des approches centrées sur la pénalisation ou l'éducation des clients, comme en Suède (CSF, 2002, p. 106-107).

La seconde définition, donnée par Pheterson (2000) situe, comme l'anthropologue Tabet (1987, 2001), la prostitution dans un continuum d'échange economico-sexuel qui concerne l'ensemble des rapports hommes-femmes comme « une institution qui sert à la régulation des rapports sociaux de sexe » (1987, p. 16), sans être une violence en soi. Il s'agit notamment d'une possibilité pour les femmes, au même titre que, pour d'autres femmes, le mariage puisse l'être. Le « stigmate de pute » est, quant à lui défini comme un instrument de contrôle de l'ensemble des femmes qui menace tout comportement transgressif de la part des femmes. Pheterson cible l'émergence du discours des prostituées et leurs tentatives d'organisation pour être reconnues comme un élément central de la lutte féministe ; se pose alors la question de la définition de la prostitution comme travail, ainsi que l'accès des

femmes prostituées « aux droits civiques et humains » et la fin du « harcèlement sexiste, raciste et colonialiste des autorités publiques ». Posant d'entrée de jeu la construction sociale de « la prostitution » comme une identité fixe et figée, caractéristique du « féminin » et garante de « l'honneur » des femmes, la fonction politique la plus insidieuse du stigmate de pute est de rendre incompatibles avec la légitimité féminine plusieurs libertés : l'autonomie sexuelle, la mobilité géographique, l'initiative économique et la prise de risque physique. L'honneur, la vertu, l'innocence et la chasteté, au contraire, impliquent le respect des femmes nobles ou honorables. Ces différences de légitimité féminine deviennent divisions et hiérarchie entre femmes. L'intervention visée est la création d'une solidarité féministe avec les prostituées, une solidarité qui déconstruit le « prisme de la prostitution » (Pheterson 2001), la stigmatisation, et invalide la division des femmes entre mauvaises, bonnes, et perverses. Cette seconde définition exige le décentrement de l'analyse vers l'intérieur, et la prise, comme point de départ, de l'expérience et de la parole des travailleuses du sexe comme telles.

EFFETS DE LANGUE

Le mot « prostitution » est dérivé du latin *prostituere* (XIII^e siècle) qui signifie « exposer publiquement » et au sens figuré « étaler, déshonorer ». Il s'applique aux femmes en général, en dehors de toute connotation érotique dans un contexte où celles-ci sont considérées comme relevant de la sphère privée, des propriétés privées. Plusieurs thèmes sont abordés dans le *Dictionnaire des gros mots* de Vigerie (2004, p. 189-190), notamment celui de la saleté morale, substituée à la saleté physique, d'où l'idée de méchanceté, de fourberie. La prostituée, dans le sens juridique, est une fille publique, donc de « mauvaises mœurs ». Ses synonymes, comme le terme ancien putain (*putidus*), apparu vers 1120, sont des témoins vivants d'une riche série de qualificatifs négatifs, « puant, mauvais, méchant », avec putois, « qui est sale, qui sent mauvais », salope. Après avoir désignée une prostituée, le mot « pute » s'est employé, par extension, au XIX^e siècle, pour parler d'une femme facile, débauchée, sans moralité. Le pas n'est pas difficile à franchir ensuite pour parler de maladie vénérienne, de Vénus. . .

Ainsi l'usage du concept de « travail du sexe », traduit de l'expression « sex work » au début des années 1990 naît-il d'un souci féministe de rompre la division ou classification dérogatoire du comportement des femmes en catégories opposées : la bonne ou la mauvaise femme, la vierge et la mère ou la putain, la femme victime ou la collaboratrice (Nagle, 1997). En effet, pour les porte-parole du mouvement des travailleuses du sexe, la prostitution est un

travail, une réalité s'inscrivant dans la myriade de décisions personnelles qui devraient pouvoir être exercées en sécurité et avec dignité. Ce mouvement refuse les positions misérabilistes :

Nous refusons le postulat moralisateur et misogyne qu'il est fondamentalement impossible de concevoir que les services sexuels se vendent, s'achètent, se commercialisent. Comme si vendre des services sexuels signifiait déjà et toujours s'aliéner ce qu'il y a de plus précieux et intime pour une femme. Nous dénonçons ce discours unique et faussement universel qui définit la sexualité comme étant la forme la plus haute des rapports consensuels, d'intimité et d'identité (Stella, 2002).

Le travail du sexe est considéré comme une option légitime dans une démarche de volonté d'autonomie ou de décision stratégique de prise en charge de son propre destin. Selon cette vision, les prostituées, les escortes, les danseuses nues, les actrices porno et les téléphonistes roses ne sont ni sales, ni déviantes ni victimes, mais des personnes actives qui partagent les mêmes besoins et aspirations de tous les travailleurs : conditions de travail optimales, négociation de contrats ou de services, protections sexuelle et personnelle, santé et sécurité au travail, rapports aux institutions, etc.

Si le « stigmate de pute » est au cœur de l'exclusion des travailleuses du sexe, s'afficher publiquement, dire son expérience de travail dans l'industrie du sexe, est un geste courageux et porteur de sens. Mais il a un prix : l'opprobre sociale (Bérubé, 1993 ; Malbœuf, 2000 ; Myles, 2000). Les personnes stigmatisées sont fuies, évitées, discréditées, rejetées, réprimées ou pénalisées. « Un homme public, c'est un personnage connu ; une femme publique, c'est une pute. Un homme facile, c'est un homme agréable à vivre ; une femme facile, c'est une pute... » (Anonyme, 2005)

Pour les répondantes interrogées, un prix considérable est rattaché à l'aveu public de se dire travailleuse du sexe. Celui-ci entraîne des conséquences qu'elles jugent inacceptables dans le débat féministe actuel. Elles ont parlé de :

- la violence symbolique envers les travailleuses du sexe, et surtout, des effets du discours féministe néo-abolitionniste à leur endroit, c'est-à-dire du mépris, de l'indifférence et de l'incompréhension par rapport aux définitions de la sexualité et du travail des femmes ;
- du non-recevoir du discours de l'autre, qui dépend toujours de qui est l'autre (travailleuses du sexe ou abolitionnistes), et des effets tangibles de cette posture : on ne s'entend pas, on ne s'écoute pas. Et découle de ce blocage idéologique, une confusion par rapport aux concepts utilisés par les travailleuses du sexe pour décrire leur expérience et l'incompréhension de leur point de vue.

- la tendance à généraliser sur les milieux de pratique du travail du sexe et à propos des personnes qui font le travail du sexe. Les associations faciles avec les drogues, l'agression sexuelle et le crime organisé, à titre de cause ou de conséquence, illustrent, selon elles, l'ignorance des diverses réalités du travail du sexe et renforcent la sempiternelle victimisation des femmes impliquées.

En somme, elles ont jugé inacceptables l'exclusion sociale et la stigmatisation de certaines femmes par d'autres femmes, sous le couvert d'une volonté de débattre, discourir ou convaincre de la supériorité de son point de vue.

EFFET DE SEXUALITÉ

Un dernier effet des discours féministes sur la « prostitution » et le « travail du sexe », est un effet de sexualité. Le propre du dispositif de sexualité (Foucault, 1976) est d'avoir produit un savoir scientifique qui délimite et hiérarchise les conduites sexuelles, certaines normales et d'autres perverses, et d'avoir constitué un individu qui se dévoile essentiellement par le sexe. Les prostituées, et maintenant les travailleuses du sexe, sont dévoilées uniquement par et dans le sexe. C'est dire que pour nous, féministes, ni la normalité, ni la perversité, ne sont disparues comme logique de catégorisation lorsqu'il s'agit de mettre en discours les femmes et la prostitution.

Le concept de travail du sexe est utile pour définir une occupation ; il est incapable de signifier l'individu en entier, et on ne peut prétendre cerner l'identité de celle qui s'en réclame et ce, même lorsque le concept est particularisé sous le vocable « travailleuse ». Le travail du sexe s'oppose à l'assignation identitaire, rebute l'effet de sexualité d'un discours féministe afin d'établir une chaîne d'équivalence entre des groupes exposés à des rapports de domination, et ainsi étendre les principes d'égalité et de liberté. Mais le travail du sexe est irrecevable dans les rangs féministes classiques et polarisés. Selon Parent (2001), c'est parce que le mouvement des travailleuses du sexe dissocie le lien culturel entre identité personnelle et sexualité que leur position demeure fortement subversive dans le nouveau paysage de la régulation sexuelle qui a émergé depuis les années 1960. La deuxième moitié du ^{xx}e siècle s'est caractérisée par la mise en place d'un monde pluraliste et la fin des discours hégémoniques, notamment les discours religieux et scientifiques qui contrôlaient les comportements sexuels. Selon l'approche pluraliste, la sexualité est un comportement de la sphère privée qui doit rester hors de la portée des pouvoirs publics (Weeks, 1985). La question des comportements sexuels, de l'identité sexuelle et des mœurs sexuelles renvoie dès lors plutôt à des droits et des choix individuels. Estimant, par exemple, que « l'État n'a pas

sa place dans la chambre à coucher », les promoteurs de cette approche ont généralement un discours similaire en ce qui concerne les autres comportements qu'ils jugent privés, comme la pratique religieuse, la consommation de substances psychotropes ou les jeux de hasard. L'accent est mis sur le respect des droits individuels, dont la limite est le droit des autres individus. Devant la pluralité d'options possibles, on s'interroge sur les bons choix et on cherche une relation satisfaisante comme moyen d'affirmation de soi.

TRANSFORMATION DE LA COMPRÉHENSION FÉMINISTE ?

Les analyses féministes ont montré que la prostitution est une importante institution patriarcale, au même titre que le mariage ou l'hétérosexualité, qui cherche à opprimer les femmes par le biais de l'appropriation de leur sexualité ; qu'il existe un *continuum* d'échange économique-sexuel qui concerne l'ensemble des rapports hommes/femmes ; et que la fonction politique la plus insidieuse du stigmate de pute est de diviser les femmes. Des militantes féministes ont pris la parole en tant que prostituées pour mettre de l'avant sur la scène internationale le concept de travail du sexe ainsi que la Charte des droits des prostituées (ICPR, 1985). Plusieurs auteures, du Québec et d'ailleurs, ont relaté les paramètres des débats et de la polarisation féministes (Badinter, 2002 ; Bell, 1987 ; Geadah, 2003 ; Kurtzman et Matte, 2003 ; Mensah, 2003 ; Naggle, 1997 ; Shrage, 1994 ; Thiboutot, 2001). Ces ouvrages sont souvent teintés par le point de vue ou le courant idéologique qu'ils privilégient, ce qui n'est ni mauvais ni inutile en soi, chacun à sa manière voulant démontrer les biais idéologiques du camp opposé, et rares sont les tentatives de compréhension globale de la problématique féministe.

Poser la question de l'évolution du discours féministe sur « la prostitution » nous oblige à interroger l'idée d'un féminisme inclusif du mouvement des travailleuses du sexe, et non plus uniquement des prostituées. Il s'agit certes d'envisager la dynamique de la marginalité du féminisme des travailleuses du sexe dans une perspective féministe, mais plus fondamentalement encore, de questionner le rapport du féminisme à l'exclusion et à l'exclusivité du discours.

BIBLIOGRAPHIE

- ANONYME, « C'est une pute », 2005.
- BADINTER, É., « Rendons la parole aux prostituées. Toute loi qui se ferait sans elles ou contre elles serait par avance frappée d'illégitimité », *Le Devoir*, 1^{er} août 2002.
- BARRY, K., *Female Sexual Slavery*, New York, New York University Press, 1979.
- , *The Prostitution of Sexuality*, New York, New York University Press, 1995.
- BELL, L (dir.). *Good Girls, Bad Girls. Sex Trade Workers and Feminists Face to Face*, Toronto, Women Press, 1987.
- BÉRUBÉ, A. « Les prostituées chassées!!! », *Journal de Montréal*, 27 juin 1993.
- Conseil du statut de la femme (CSF), *La Prostitution. Profession ou exploitation ? Une réflexion à poursuivre*, Québec, Le Conseil, 2002.
- ESCOMEL, G., « Putain de question », *La Vie en rose*, n° 42, janvier 1987, p. 18-19.
- Fédération des femmes du Québec (FFQ), « Rapport du Comité de réflexion de la FFQ sur la prostitution et le travail du sexe », *Femmes et justice*, automne 2001, vol. 16, n° 2, p. 6-8.
- FOUCAULT, M., *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*, Paris, Éditions Gallimard, 1976.
- GEADAH, Y., *La prostitution. Un métier comme un autre ?*, Montréal, VLB, 2003.
- International Committee for Prostitutes Rights (ICPR), « World Charter For Prostitutes Rights », dans *A Vindication of the Rights of Whores*, sous la direction de G. Pheterson, Seattle, Seal Press, 1989, p. 40.
- KURTZMAN, L. et MATTE, D. « Travailler à l'élimination du trafic sexuel des femmes », *Les cahiers de la femme*, 2003, vol. 22, n° 3/4, p. 86-92.
- LEGARDINIER, C., « Prostitution I », dans *Dictionnaire critique du féminisme*, sous la direction de Hirita, H. et al., Paris, PUF, 2000, p. 161-166.
- LOUIS, M.-V., *Pour une critique de la politique pro-prostitution de Cabiria. Analyse critique du rapport d'Activité*, 2000, septembre 2001.
- MALBŒUF, M.-C., « Menaces anonymes aux responsables du projet pilote dans le Centre-Sud », *La Presse*, 16 mars 2000.
- MENSAH, M. N., « Visibilité et droit de parole des travailleuses du sexe : abolition ou trafic d'un espace citoyen », *Les Cahiers de la femme*, 2003, vol. 22, n° 3/4, p. 66-71.

—, « Analyse du discours féministe sur la prostitution au Québec, le point de vue des travailleuses du sexe », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie* (sous presse), 2006.

MYLES, B., « Une coalition voit le jour pour fermer la porte aux prostituées », *Le Devoir*, 14 mars 2000.

NAGLE, J. (dir.), *Whores and Other Feminists*, New York et London, Routledge, 1997, p. 1-15.

PARENT, C., « Les identités sexuelles et les travailleuses de l'industrie du sexe à l'aube du nouveau millénaire », *Sociologie et Sociétés*, 2001, vol. 33, n° 1, p. 59-178.

PERREAULT, L.-J., « Dans le camp des abolitionnistes », *La Vie en rose*, numéro hors série, Édition du Remue-ménage, 2005, p. 73.

PHETERSON, G., *Le Prisme de la prostitution*. Traduit de l'anglais (*The Prostitution Prism*, Amsterdam, AUP, 1996), par N.-C. Mathieu, Paris, L'Harmattan, 2001.

—, « Prostitution II », dans *Dictionnaire critique du féminisme*, sous la direction de Hirita, H. et al., 2000, Paris, PUF, p. 166-171.

POEL (Van Der), S., « Solidarity as Boomerang, The Fiasco of the Prostitutes Rights Movement in the Netherlands », *Crime, Law and Social Change*, 1995, vol. 23, p. 41-65.

Stella, *Stella et le débat sur la prostitution – Lettre ouverte*, 13 septembre 2002.

SHAVER, F., « The feminist defense of decriminalization of prostitution », *Resources for feminist research/Documentation pour la recherche féministe*, 1985, vol. 14, n° 4, p. 38-39.

SHRAGE, Laurie, *Moral Dilemmas of Feminism : Prostitution, Adultery, and Abortion*, New York, Londres, Routledge, 1994.

TABET, P., « Du don au tarif. Les relations sexuelles impliquant une compensation », *Les Temps Modernes*, 1987, no. 490, p. 16.

—, « La grande arnaque : l'expropriation de la sexualité des femmes », *Actuel-Marx*, 2001, vol. 30, p. 131-152.

THIBOUTOT, C., « Le mouvement des prostituées : bientôt vingt ans », *Perspective*, 1994, p. 14-16.

—, *Lutte des travailleuses du sexe : perspectives féministes*, 2001.

VIGERIE, P., *Dictionnaire des gros mots*, Lausanne, Favre, 2004.

WEEKS, J., *Sexuality and its Discontents : Meanings, Myths and Modern Sexualities*, Londres, Routledge et Kegan Paul, 1985.

WEITZER, R., « Prostitutes Rights in the United States : The Failure of a Movement », *The Sociological Quarterly*, 1991, vol. 32, n° 1, p. 23-41.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Depuis 1998, la Fédération des femmes du Québec incite ses membres à échanger et à réfléchir sur l'analyse féministe de « la prostitution », à partir des points de vue opposés de deux groupes membres, l'organisme Stella (perspectives des travailleuses du sexe) et le Regroupement des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (perspective néo-abolitionniste). Des recommandations issues de ces vifs échanges ont été entérinées par l'assemblée générale de la Fédération en 2001 mais le sujet ne fait visiblement pas consensus (FFQ, 2001; Kurtzman et Matte, 2003).

2. La recherche a été financée par le Fonds québécois de recherche sur la culture et la société (FQRSC) et le Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC) de l'Université du Québec à Montréal. Une bourse de recherche a été également octroyée par la Banque de Montréal dans le cadre du concours de l'Institut d'études des femmes de l'Université d'Ottawa.

3. Nous avons ainsi cerné la mise en discours de « la prostitution » à titre de question féministe au moyen de trois corpus différents. Premièrement, une cinquantaine d'écrits féministes publiés entre 1985 et 2003 ont été repérés, sur le phénomène de la prostitution féminine adulte et l'émergence du mouvement des travailleuses du sexe. Cette littérature développe les paramètres du débat féministe selon plusieurs perspectives théoriques (universaliste, différentialiste; radicale, libérale) et méthodologiques (néo-abolitionnisme, réglementarisme, syndicalisme, défense des droits, radicalisme sexuel). Deuxièmement, un corpus médiatique provenant des quotidiens francophones et des productions audiovisuelles compte plus de 1500 documents. Les médias participent ainsi à la polarisation du débat en opposant sans cesse les arguments de personnalités ou de groupes reconnus comme étant féministes à ceux des représentantes d'associations de travailleuses du sexe. Troisièmement, un « focus group » composé de dix féministes (neuf femmes et un homme), dont plus de la moitié a déclaré faire ou avoir déjà été impliqué dans le commerce de services sexuels comme escorte ou danseuse nue, a montré que le plus grand problème, selon elles, concerne la victimisation des femmes par « les féministes ». Les répondants ont affirmé s'inscrire à l'intérieur du mouvement féministe, bien que se réclamant d'une autre vision, plus ouverte aux marginalités sexuelles (Mensah, 2006).